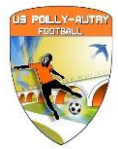




US POILLY-AUTRY FOOT saison 2023-2024



Bienvenue à l'USPAF pour la saison 2023-2024, vous vous apprêtez à signer ou à renouveler votre licence, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'US POILLY-AUTRY FOOTBALL et vous remercions de votre confiance.

Le devoir essentiel des responsables du Club demeurant le maintien d'une unité d'action par le respect des droits et l'exigence des devoirs fondamentaux de chacun, nous nous permettons donc de vous préciser ou de vous rappeler ce à quoi vous vous engagez. En effet, le fait de signer une licence procure bien entendu des droits, mais aussi des devoirs. **Certains semblent parfois l'ignorer ou l'oublier.**

Ensemble, nous tenterons d'atteindre NOTRE OBJECTIF COMMUN

AMBITIONS SPORTIVES et ESPRIT DE FAMILLE

DISPOSITIONS GENERALES

La présente charte sportive est applicable à tous les licenciés de l'USPAF. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, est réputé en avoir pris connaissance.

La présente charte sportive est disponible auprès du secrétaire et sur le site internet : <https://uspoilly.footeo.com>

Sauf dérogation expresse écrite du Bureau du club, aucun membre du Club n'est compétent pour prendre des décisions, poser des actes engageant le Club vis-à-vis de tiers, membres ou non membres du Club.

Seuls les membres du Bureau dûment mandatés sont habilités à prendre des décisions ou poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers, en fonction du pôle de compétence dont ils ont la responsabilité.



Avoir une licence à l'USPAF, c'est s'engager à respecter les règles suivantes

Fair play :

- Se conformer aux règles et adopter un esprit sportif.
- Respecter les adversaires et les partenaires.
- Accepter les décisions de l'arbitre quel que soit son âge.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.

Hygiène :

- Etre en tenue de footballeur pendant les matches et les entrainements (maillots, shorts, chaussettes, protège-tibias, chaussures de foot).
- Prévoir des vêtements de rechange et les affaires nécessaires pour prendre une douche (celle-ci est fortement encouragée après les entrainements et les matches).
- Porter des chaussures de ville ou de sport pour les déplacements en voitures (les chaussures de foot sont à proscrire pour ces déplacements).

Engagement individuel et solidarité :

- Etre présent aux entrainements.
- Faire le maximum pour donner le meilleur de toi-même.
- Aider un copain dans la difficulté, s'encourager, s'entraider.
- Respect, politesse et civisme :
- Respecter les entraineurs et les coaches en acceptant leurs choix et leurs décisions lors des entrainements et au cours des matches (poste sur le terrain, remplacements)
- Avoir un comportement irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Utiliser un langage correct et exclure toute insulte ou vocabulaire grossier.
- Etre ponctuel.
- Prévenir le responsable de la catégorie en cas d'absence.
- Respecter les locaux et le matériel qui vous sont confiés (vestiaires, toilettes, maillots, ballons ...).

Rôles :

- EDUCATEUR : gère son groupe, fait des choix
- PARENT : accompagne, encourage, tout autre activité est sur demande de l'éducateur
- JOUEUR : respecte les horaires, les choix, est à l'écoute se sous la responsabilité des éducateurs, donne le meilleur de lui-même du début à la fin, la disponibilité n'est pas gage de convocation

Le port du survêtement du club est plus que recommandé lors des « sorties » (avant et après les rencontres officielles du week-end)

SANCTIONS

Pour une saison, toutes compétitions confondues et pour l'ensemble des catégories il est « toléré » un maximum de 5 avertissements (cartons jaunes) correspondants à des fautes commises dans le jeu sans que cela donne lieu à des sanctions complémentaires de la part du club.

Tout joueur

- recevant un avertissement pour un autre motif notamment contestations des décisions de l'arbitre
- ayant dépassé le seuil toléré des 5 avertissements
- sanctionné d'une expulsion

se verra sanctionné financièrement afin de couvrir les frais facturés au club

En signant cette charte, le licencié s'engage à respecter ces règles, faute de quoi, le club se réserve le droit d'appliquer les sanctions qu'il jugera utiles.

En prenant connaissance de cette charte, les parents s'engagent :

- . A faire respecter la charte du joueur à l'enfant.
- . A ne jamais déposer son enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un Educateur ou d'un Dirigeant et à le récupérer à l'heure indiquée.
- . A participer à l'accompagnement de l'équipe lors des déplacements quand ils sont sollicités pour le faire.
- . A respecter les horaires de début et fin des entraînements et matchs.
- . A ne jamais pénétrer sur le terrain de match ou d'entraînement sans y être invités.
- . A encourager l'équipe dans le plus pur esprit sportif, en respectant les décisions prises par les éducateurs.

Nous nous engageons tous à respecter cette charte de bonne conduite

Paiement de la cotisation

Le Bureau n'autorise l'accès aux activités de l'USPAF qu'aux MEMBRES du club, c'est à dire aux personnes à jour de leur cotisation. Des facilités sont accordées pour le règlement de celle-ci.



Tarif des cotisations 2023/2024

	Cotisation avec survêtement + chaussettes
U6 à U9	60 €
U10 à U13	70 €
U14 à U17	75 €
Autres catégories en compétition	105 €
Loisirs	50 €

- En cas de fratrie de mineurs, une réduction 5 euros par licence est accordée (même nom, même adresse).
- Remboursement des gants pour les gardiens à hauteur du prix payé de la licence.
- Réduction de 15 euros pour toute licence « **Autres catégories en compétition** » payée avant le 30 juin 2023



CHARTRE POILLY-AUTRY FOOT saison 2023-2024



LICENCIE

Nom : _____ Prénom : _____ Catégorie : _____

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces règles, faute de quoi, le club se réserve le droit d'appliquer les sanctions qu'il jugera utiles.

Signature

PARENTS (licenciés mineurs)

PARENT 1 Nom : _____ Prénom : _____

PARENT 2 Nom : _____ Prénom : _____

En signant cette charte, je m'engage à faire respecter ces règles à mon enfant, à respecter mon rôle de parent d'un licencié mineur de l'USPAF

Signature 1

Signature 2

A remettre au plus tôt à un éducateur de la catégorie concernée